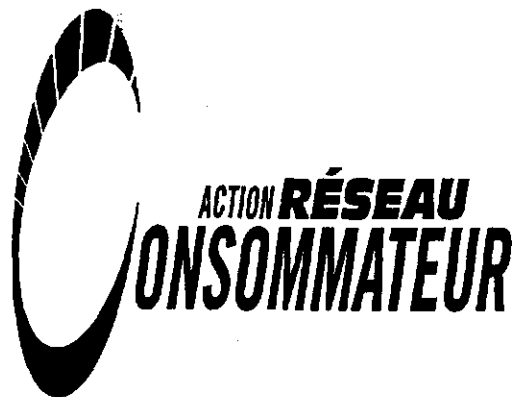


Fédération
FACEF
des ACEF
du Québec



***Pour une véritable reconnaissance des groupes d'éducation
populaire***

Consultation publique sur le projet de politique de l'éducation des adultes dans une
perspective de formation continue

Mémoire présenté par la
**Fédération des A.C.E.F. du Québec et Action Réseau
Consommateur**

Septembre 2001

*Rédigé par Thérèse Richer de l'ACEF Rive-Sud de Québec
Monique Villemaire, Fédération des ACEF du Québec*

Sommaire

1.Introduction.....	p. 3
2.Présentation de nos organismes.....	p. 4
3.Le projet de politique.....	p. 8
4. La reconnaissance de l'éducation populaire.....	p. 9
5. Le mouvement d'éducation populaire.....	p. 11
6. Le travail d'éducation populaire dans les ACEF.....	p. 12
7. Recommandation.....	p. 14
Annexe.....	p. 15

1. Introduction

Le projet de politique rendu public le 18 mai dernier, *L'éducation des adultes dans une perspective de formation*, attendu avec impatience par le milieu de l'éducation et le milieu communautaire, déçoit. L'accent mis sur les besoins de formation de la main-d'œuvre au détriment des besoins de formation liés à l'exercice d'une citoyenneté active ne favorise guère l'évolution de l'éducation des adultes au Québec.

La reconnaissance des groupes d'éducation populaire, par la voie d'une modification à la Loi constitutive du ministère de l'Éducation, constitue certes un pas dans la bonne direction. Il faudra plus cependant pour répondre aux besoins de formation des citoyens d'aujourd'hui et assurer le développement social et économique du Québec.

Ce mémoire a été préparé conjointement par la **Fédération des ACEF du Québec** et **Action Réseau Consommateur**. Après une brève présentation de nos organismes, nous exposerons notre position générale sur ce projet de politique puis nous nous attarderons à la place qu'il réserve aux organismes d'éducation populaire. Nous ferons ensuite un bref portrait du mouvement d'éducation populaire autonome au Québec suivi d'une courte description du travail d'éducation populaire pratiqué dans les ACEF. Pour terminer, nous formulerons une recommandation pour une véritable reconnaissance de l'éducation populaire, en joignant en annexe une série de recommandations élaborées par la Coalition pour une politique d'éducation et de formation des adultes que nous appuyons.

2. Présentation des organismes

Fédération des A.C.E.F

La Fédération des associations coopératives d'économie familiale (ACEF) du Québec est un mouvement de défense des consommateurs issu du regroupement des ACEF, en 1970, en vue de coordonner leurs efforts pour intervenir sur des problématiques communes. La FACEF regroupe actuellement (7) ACEF régionales : l'ACEF du Nord de Montréal, l'ACEF de l'Île Jésus, l'ACEF de la Mauricie, l'ACEF de Lanaudière, l'ACEF de l'Abitibi-Témiscamingue, l'ACEF du Grand Portage, l'ACEF Rive-Sud de Québec.

Action Réseau Consommateur

Action Réseau Consommateur, incorporé au Québec en 1978, est aussi un mouvement de défense des consommateurs qui regroupe (3) organismes de consommateurs membres, dont deux (2) Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) : celle de Granby et celle de l'Estrie, ainsi que le Regroupement des Consommateurs d'Assurances.

Nos missions

Le mouvement ACEF intervient dans un champ précis de la consommation : celui de l'endettement des individus et des familles québécoises, en privilégiant la dénonciation publique des abus et en formulant des revendications politiques et légales pour corriger ces abus. Le travail des ACEF s'inscrit dans une philosophie globale où la consommation n'est pas une affaire individuelle, mais collective.

Action Réseau Consommateur, la FACEF et leurs associations membres poursuivent toujours cette même mission de protéger les consommateurs et de défendre leurs droits et leurs intérêts, en particulier ceux des personnes à faible et à modeste revenu. Des principes communs guident aussi notre action :

- assurer l'équilibre entre les consommateurs et les commerçants, les entreprises et l'État. Cet équilibre peut s'établir à partir d'un rapport de force (tension) ou à partir d'intérêt commun (consensus) ;
- améliorer les conditions de vie des consommateurs, particulièrement ceux et celles à faible et à modeste revenu ;
- revendiquer que l'État joue son rôle en matière de protection des consommateurs ;
- reconnaître le droit des consommateurs à être représentés par des associations démocratiques, reconnues par l'État et jouissant d'un financement libre d'attache.
- renforcer l'éducation des consommateurs dans un contexte de déréglementation et de libéralisation du commerce.

Nos moyens d'action

Pour rencontrer leurs objectifs Action Réseau Consommateur et la Fédération des ACEF privilégient les moyens d'action suivants :

- *Recherche et analyse* : nos regroupement font de la recherche et de l'analyse sur plusieurs problématiques qui ont une incidence sur les conditions de vie de la population. Ce volet de nos activités nous permet d'informer les consommateurs, de représenter leurs intérêts à différentes instances, de sensibiliser l'opinion publique et les décideurs aux enjeux qui s'y rattachent, etc. ;

- *Service d'information et de référence* : nos regroupements et leurs associations membres informent quotidiennement de nombreux consommateurs sur leurs droits et recours, les législations en vigueur, les services budgétaires disponibles et autres ressources communautaires, etc. ou les réfèrent vers les ressources appropriées ;
- *Éducation populaire* : nos interventions éducatives visent à conscientiser les consommateurs sur des enjeux qui les concernent et à développer leur autonomie, en leur transmettant une information critique, en développant leurs connaissances et leurs habilités pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour bien gérer leurs finances personnelles et faire de choix de consommation éclairés.
- *Défense de droits et représentation* : nos organisations participent à plusieurs instances de concertation pour faire valoir et pour défendre les droits des consommateurs. Elles participent régulièrement à des débats publics qui touchent les intérêts des consommateurs. Elles interviennent également sur la place publique, auprès des pouvoirs politiques et autres décideurs pour défendre les intérêts des consommateurs. Elles ont aussi pour mandat de veiller à la sauvegarde et à la promotion des intérêts des consommateurs, en assurant une représentation auprès des médias.
- *Rôle de vigilance* : nos organisations jouent aussi un rôle de chien de garde, en veillant à ce que les lois et les règlements existants en matière de consommation soient appliqués.
- *Intervention directe auprès de la population* : outre les moyens mentionnés précédemment, les organismes membres de nos regroupements offrent des services directs à la population : services d'intervention budgétaire et d'accompagnement, cours sur le budget, ateliers sur différentes thématiques en lien avec le budget et diverses autres activités d'information et d'éducation aux

consommateurs, services de références et d'information en consommation. Ces services sont offerts à toute personne, peu importe son statut social, ou autre, qu'elle soit membre ou non.

3. Le projet de politique

Le projet de politique reconnaît que l'accès aux savoirs contribue au développement du potentiel des citoyens de même qu'il reconnaît la responsabilité gouvernementale à cet égard. Malheureusement, après analyse, il ressort clairement que la préoccupation centrale du gouvernement est celle du renouvellement de la main-d'œuvre, laissant ainsi peu de place aux autres problématiques. Il ne fait pas de doute que la qualification de la main d'œuvre permet aux travailleurs de s'adapter aux changements sur le marché du travail et qu'elle favorise l'insertion au travail pour les autres. Mais, à notre avis, le développement social et économique du Québec exige aussi que l'on se préoccupe des autres besoins de formation des citoyens. L'éducation des adultes doit viser plus qu'une simple qualification vers l'emploi et favoriser le développement d'une citoyenneté active et la participation démocratique.

Bien sûr, lorsqu'il est question d'éducation des adultes, l'équation se fait rapidement en fonction de l'emploi, celui que l'on veut ou que l'on a. Il est normal de faire une place importante dans une telle politique à la formation continue en entreprise, au reclassement, à la formation minimale de base, mais cela doit pas faire oublier la personne dans d'autres dimensions de sa vie. Pourquoi l'éducation des adultes devrait-elle être absolument être liée à l'emploi, à l'intégration à l'emploi ? Comme dans la stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion, l'emploi est vu comme la solution à tous les maux.

4. La reconnaissance de l'éducation populaire

Depuis plusieurs années, nous suivons le cheminement du gouvernement en matière d'éducation populaire, d'éducation des adultes, à moins que ce ne soit la formation continue... Nous avons suivi les différents rapports et déposé un mémoire en octobre 1998, en recommandant : « *que le travail des groupes d'éducation populaire, dont les ACEF, soit reconnu formellement et intégré dans la politique de formation continue. Ce faisant, reconnaître le rôle et la contribution de l'éducation populaire dans la réponse à offrir à la personne qui recherche des moyens de prendre en charge son rôle de consommateur, de citoyen* »¹.

Le projet actuel propose une reconnaissance légale des *groupes populaires en formation des adultes*, en soulignant *leur contribution de longue date en formation et le rôle irremplaçable qu'ils jouent dans le développement socioéconomique du Québec*. Concrètement, le projet de politique propose de modifier la Loi constitutive du ministère de l'Éducation pour reconnaître officiellement le *rôle particulier et indispensable des groupes d'éducation populaire en matière de formation des adultes, et de maintenir les programmes actuels de soutien financier à l'action éducative des groupes populaires afin de garantir la stabilité de leurs interventions*.

Il reconnaît aussi les *groupes populaires en formation des adultes* comme s'adressant aux *gens qui préfèrent apprendre dans l'action, en particulier par la voie de l'engagement social*. Certes, cette réalité existe dans nos groupes. mais notre rôle ne se réduit pas à *offrir un espace où les gens peuvent s'impliquer et apprendre*. Nos groupes ont développé au fil des ans un grand nombre de contenus et d'outils de formation.

¹ Vers une politique de la formation continu « prendre le virage du succès », mémoire présenté par la Fédération des ACEF, octobre 1998, p. 8 et 9.

Nous saluons ce projet de politique qui reconnaît enfin la responsabilité gouvernementale pour ce qui est d'offrir un accès à des formes d'éducation non formelle, dont l'éducation d'éducation populaire. Il s'agit d'un pas dans la direction, mais il faudrait aller plus loin pour reconnaître la spécificité des pratiques d'éducation populaire, en particulier l'éducation critique et l'éducation aux droits et assurer le respect de l'autonomie des groupes. En ce qui concerne le soutien financier, le gouvernement se dit prêt à *convenir avec les groupes intéressés des bonifications à apporter au plan des objectifs ainsi que des conditions d'attribution du financement*. Nous demandons plutôt un engagement ferme à mieux soutenir à l'avenir les efforts investis dans ce champ d'activité.

² Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, Gouvernement du Québec, 2001, p. 36.

5. Le mouvement d'éducation populaire

Les groupes d'éducation populaire répondent à des besoins de formation qui vont au-delà des qualifications professionnelles. Par leur dynamisme, leur capacité d'innover et parce qu'ils favorisent le développement d'une citoyenneté active, ils ont grandement contribué à la construction de la société québécoise actuelle. Le mouvement d'éducation populaire que l'on connaît aujourd'hui a pris naissance en dehors des cadres formels et institutionnels et donné lieu à la mise en place d'une foule de lieux d'apprentissage qui se démarquent nettement de la formation offerte aux adultes dans les réseaux scolaires. En privilégiant une approche collective de conscientisation, il a dynamisé la vie démocratique et permis aux citoyens de participer aux débats de société.

Les groupes d'éducation populaire autonome existent depuis fort longtemps au Québec et les ACEF, depuis bientôt 40 ans. Toutes ces années à soutenir les personnes, les familles, les communautés dans différentes sphères de leur vie, à leurs différentes étapes, selon l'évolution de leurs besoins. Des besoins de formation qui répondent à des impératifs qui ne sont pas directement liés à la vie professionnelle : la nécessité de se loger, de se nourrir, de se vêtir, de se reposer, de socialiser, etc. Si l'éducation qualifiante vers l'emploi répond à un besoin des citoyens, l'éducation populaire répond à d'autres besoins et aide également les citoyens à prendre leur place dans la société.

6. Le travail d'éducation populaire dans les A.C.E.F.

Le mouvement des ACEF s'est constitué en réponse aux besoins de formation des citoyens suite à l'essor sans précédent de la consommation de masse dans les années 60. Leur création, qui remonte à cette époque, répondait alors en bonne partie au besoin d'intervenir sur le plan éducatif face à l'exploitation éhontée de certains créanciers à l'endroit des ménages en difficulté financière. Des sessions de formation ont été mises sur pied pour sensibiliser la population aux pièges du crédit à la consommation, expliquer la loi des petits prêts, etc. Un guide budgétaire a ensuite été développé pour aider les familles à se sortir de l'endettement et à acquérir les rudiments de la planification financière.

L'approche éducative mise de l'avant dans les ACEF a toujours voulu favoriser l'autonomie financière des personnes et la prise en charge de leurs problèmes. Nul n'est censé ignorer la loi, mais où apprend-t-on nos droits et la façon de les faire respecter ? Où nous enseigne-t-on nos obligations légales dans nos activités de la vie courante ? Ces besoins, est-il utile de le noter, ne concernent pas seulement les "adultes faiblement scolarisés" ou les personnes sans emploi.

Les ACEF offrent aujourd'hui des formations et de l'information aux consommateurs sur une foule de sujets reliés au quotidien. L'individu, la personne, le consommateur, le citoyen, l'étudiant, le travailleur, le chômeur, y sont considérés comme un tout. Une jeune mère célibataire, même si elle effectue un retour aux études, ne pourra être à l'aise pour intégrer un emploi si elle a des problèmes de loyer, de pension alimentaire, d'électricité, d'agence de recouvrement, etc. L'ensemble de la situation de la personne est prise en compte dans le but de favoriser l'harmonie entre les différentes dimensions de sa vie.

Pour illustrer cette approche, prenons l'exemple d'un couple, une infirmière et un représentant avec deux enfants, une maison, deux autos et...une tonne de dettes. L'impact d'une telle situation sur la vie quotidienne se traduit généralement par des tensions, des conflits familiaux, de l'insomnie, du travail supplémentaire, l'absence de loisir, etc.. Outre l'effet sur le climat familial, cette situation se répercute aussi souvent en milieu de travail. Les groupes populaires, dont les ACEF, ont développé une approche adaptée pour répondre à ce type de besoin. Une politique d'éducation des adultes devrait reconnaître l'importance de telles initiatives et favoriser leur développement

À l'heure actuelle, par exemple, l'éducation des consommateurs telle que pratiquée dans les ACEF devrait être renforcée. La mondialisation de l'économie, la libéralisation du commerce et la déréglementation dans plusieurs secteurs, notamment en matière de crédit à la consommation, fait en sorte que les consommateurs sont moins bien protégés. Dans ce contexte, on comprend aisément l'importance de rendre accessible toute l'information et la formation dont ils ont besoin.

7. Recommandation

La Fédération des ACEF et Action Réseau Consommateur solidairement avec la Table des Fédérations et des Organismes nationaux en éducation populaire autonome et une coalition qui réunit plusieurs réseaux préoccupés par l'avenir de l'éducation et de la formation des adultes au Québec considèrent que ce projet de politique doit être revu sur la base de la recommandation suivante et de la série de recommandations jointes en annexe pour assurer une reconnaissance satisfaisante des groupes d'éducation populaire et l'amorce d'une véritable réforme en éducation des adultes :

- Reconnaître officiellement, par voie de modification de la Loi constitutive du ministère de l'Éducation, le travail indispensable des groupes d'éducation populaire dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes sur la base de leurs caractéristiques propres en l'assortissant d'un engagement de bonification du soutien financier qui leur est accordé dans le respect de leur autonomie.

ANNEXE

**COALITION POUR UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION DES ADULTES**

**PROJET GOUVERNEMENTAL DE POLITIQUE D'ÉDUCATION DES
ADULTES :**

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER ...

**PLATE-FORME COMMUNE DE
RECOMMANDATIONS**

Les signataires de cette déclaration considèrent que le projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, proposé par le gouvernement du Québec, devra être transformé pour inclure les propositions suivantes qui sont, pour nous, des conditions de base pour l'amorce d'une véritable réforme en éducation des adultes :

Une volonté nécessaire au développement de l'éducation et de la formation des adultes

1. Affirmer clairement la volonté du gouvernement du Québec d'investir d'une manière permanente et croissante dans les compétences et les connaissances de l'ensemble de la population adulte.

Un objectif structurant pour l'éducation et la formation des adultes

2. Annoncer que l'objectif de la politique d'éducation et de formation des adultes consistera à créer les conditions d'exercice du droit à l'éducation par la mise en place d'une culture d'éducation tout au long de la vie.

Des finalités de justice social et de progrès à réaffirmer pour l'éducation et la formation des adultes

3. Affirmer que le droit à l'éducation est l'une des conditions à la réalisation des grandes finalités de justice social et de progrès inscrites :
 - a) Dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme;
 - b) Dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne,
 - c) Dans la Déclaration de Hambourg adoptée lors de la cinquième Conférence Internationale sur l'Éducation des Adultes tenue en 1997 sous l'égide de l'UNESCO.

Et, ce faisant, que toutes les composantes de la politique d'éducation et de formation des adultes prennent en compte l'ensemble des réalités vécues par les femmes en recourant à l'analyse différenciée selon les sexes.

Un statut de bien public sous la responsabilité de l'État pour l'éducation et la formation des adultes

4. Reconnaître explicitement, au sujet du rôle de l'État, que l'éducation et la formation des adultes constituent un bien public, ce qui fonde la responsabilité du gouvernement québécois en cette matière. Plus précisément, affirmer qu'aux fins de la réalisation de cette responsabilité, le gouvernement doit :
 - a) Assurer le droit à l'éducation pour l'ensemble de la population adulte en garantissant l'accessibilité des adultes à des services d'éducation et de formation correspondant à leurs besoins.
 - b) Offrir des services publics d'éducation et de formation aux adultes à tous les ordres d'enseignement.

- c) Supporter les missions d'éducation et de formation des organismes communautaires autonomes et d'éducation populaire, ainsi que celles des syndicats.
- d) Réglementer le marché privé à but lucratif de l'éducation et de la formation des adultes.

Une spécificité distincte pour l'éducation et la formation des adultes

- 5. Affirmer la spécificité de l'éducation et de la formation des adultes en reconnaissant :
 - a) Le caractère volontaire de toute démarche d'éducation et de formation des adultes.
 - b) La diversité des choix éducatifs des personnes.
 - c) L'exigence d'adopter des approches reconnaissant les acquis et les compétences des adultes dans le respect de leurs réalités de vie et de travail.

Une diversité d'acteurs indispensable à l'éducation et à la formation des adultes

- 6. Reconnaître la diversité des acteurs en éducation et en formation des adultes, en raison de leur expertise et de leur apport, et créer des lieux de consultation, d'information et de documentation aux niveaux local, régional et national dans le but de favoriser l'acquisition et la démocratisation d'une connaissance des réalités de l'éducation des adultes et de permettre une participation large des acteurs concernés dans la définition des orientations gouvernementales en éducation des adultes.

Une participation des personnes aux décisions touchant leur éducation et leur formation

- 7. Reconnaître le droit des étudiants adultes à participer aux décisions touchant leur éducation et, à cette fin, permettre, encourager et soutenir la représentation des étudiants adultes à tous les ordres d'enseignement. Et, dans le même esprit, assurer dans les milieux de travail l'accès des travailleuses et des travailleurs à l'information pertinente et leur participation active à l'identification des besoins de formation en entreprises et à la réalisation de ces formations en entreprise.

Un droit universel inaliénable à une éducation de base pour les adultes

- 8. Reformuler la deuxième orientation du projet de politique pour garantir le droit à l'éducation pour toutes et tous, c'est-à-dire gratuit, accessible et sous la responsabilité de l'État, en accordant une priorité spécifique à l'alphabétisation et en faisant de l'accès à un diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle une base éducative universelle pour la population adulte du Québec.

Un apport désormais incontournable de l'éducation de niveau postsecondaire

9. Formuler une nouvelle orientation au projet de politique qui affirmerait le rôle désormais crucial de l'enseignement supérieur à l'éducation tout au long de la vie et, à cet effet, exprimer l'engagement du gouvernement à élargir l'accessibilité à l'enseignement supérieur pour la population adulte et à développer et soutenir des programmes répondant aux objectifs éducatifs de celle-ci dans une perspective d'exercice du droit à l'éducation.

Une vision large de la formation de la main-d'œuvre profitable pour l'ensemble de la société

10. Incorporer, dans la première orientation du projet de politique touchant à la formation liée à l'emploi, les services publics d'emploi sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la main-d'œuvre dans le but de répondre aux besoins de formation exprimés par les personnes en démarche de formation vers l'emploi.

Une citoyenneté en apprentissage tout au long de la vie

11. Mettre de l'avant une nouvelle orientation au projet de politique faisant une priorité fondamentale de l'accès à la culture générale et à la culture scientifique, de l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication, de l'éducation à la citoyenneté et, à leur sujet, préciser le rôle que devront jouer les divers ministères concernés dans le respect d'une véritable politique gouvernementale;

Des personnes à privilégier au nom de la justice sociale

12. Établir une équité, dans l'application du droit à l'éducation pour les adultes, dans le but d'abolir les inégalités et les discriminations en matière d'éducation et de formation vécues par certaines populations adultes, notamment les femmes, les travailleuses et les travailleurs à faible revenu, les travailleuses et les travailleurs âgés, les prestataires de l'assurance emploi et de la sécurité du revenu, les personnes dites " sans chèques ", ainsi que certains segments de la population adulte exprimant des besoins particuliers, tels que les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et les autochtones.

Une accessibilité exigeant le temps et les moyens d'apprendre

13. Créer à l'intention de la population adulte des conditions matérielles favorisant l'accessibilité à l'éducation et à la formation au moyen de mesures de libération de temps, de soutien financier, telles que les mesures de crédits à la formation, des services de garde, du transport adéquat, etc.

Une accessibilité assurée aussi par des services d'accueil, de référence et d'orientation

14. Assurer et soutenir au niveau régional sous la responsabilité commune et partagée des trois ordres d'enseignement, des services publics d'emploi et de leurs partenaires respectifs, le

développement de services spécifiques d'accueil, de référence et d'orientation à l'intention des adultes, dotés du financement nécessaire à l'accomplissement de leur mission, en leur assignant, dans un esprit de concertation, les responsabilités suivantes.

- a) Mieux connaître les besoins éducatifs des collectivités desservies.
- b) Favoriser l'expression d'une demande d'éducation de la part de la population adulte.
- c) Accueillir d'une manière ouverte, conviviale et adaptée les adultes.
- d) Soutenir financièrement les activités d'accueil, de référence et d'orientation offertes par les groupes populaires en alphabétisation et les divers organismes communautaires autonomes offrant de tels services.
- e) Faciliter l'échange d'information sur une base volontaire entre le réseau public d'éducation, les services publics d'emploi et leurs partenaires respectifs au sujet de l'accueil, de la référence et de l'orientation des personnes.
- f) Favoriser la diffusion d'information au sujet de l'ensemble des services d'éducation et de formation offerts par le réseau public d'éducation, les services publics d'emploi et leurs partenaires respectifs œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la formation aux adultes.
- g) Promouvoir le développement de passerelles entre le réseau public d'éducation, les services publics d'emploi et leurs partenaires respectifs œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la formation aux adultes.

Une valorisation en toute dignité du potentiel des personnes par la reconnaissance des acquis et des compétences

- 15. Favoriser la concertation et assurer le financement nécessaire au développement des services de reconnaissance des acquis du réseau public d'éducation et des services de reconnaissance des compétences développés au sein des services publics d'emploi et rendre possible des passerelles entre ces deux services dans un but d'harmonisation.

Un engagement conséquent par un financement accru, adéquat et soutenu

- 16. Annoncer qu'un engagement gouvernemental à la faveur du développement continu de l'éducation et de la formation des adultes signifiera pour l'avenir un financement accru, adéquat et soutenu de l'éducation et de la formation des adultes, c'est-à-dire, dans le respect des diversités, les secteurs de l'éducation des adultes des commissions scolaires et des cégeps, ainsi que les groupes d'éducation populaire et d'action communautaire autonome œuvrant à l'éducation et à la formation des adultes.

Une démocratisation renforcée par la consultation et l'information

- 17. Créer une instance consultative au niveau national sur le développement de l'éducation tout au long de la vie qui, composée des partenaires nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux en éducation et en formation des adultes, notamment de représentants des étudiants adultes, aurait comme mandats principaux :

- a) **D'aviser le gouvernement sur la mise en oeuvre des conditions d'exercice du droit à l'éducation tout au long de la vie, notamment en ce qui a trait aux actions qui suivront la publication de la politique d'éducation des adultes.**
- b) **D'assurer une veille en éducation et en formation des adultes en collectant et diffusant les données pertinentes en éducation des adultes, en supportant les centres de documentation liés à l'éducation et à la formation des adultes et en stimulant la recherche sur le sujet.**